

Fort de Chaudanne - 6^{ème} tranche de travaux - Convention avec l'Association Alternatives-Chantiers de Franche-Comté

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé de poursuivre avec l'Association Alternatives-Chantiers les travaux de restauration du Fort de Chaudanne. Avec la participation de publics jeunes et adultes en grande difficulté à ce chantier, cette opération s'inscrit dans une perspective de réinsertion sociale.

Le programme 1990 s'élève à 236 500 F, le Conseil Général du Doubs apportant une contribution de 100 000 F versée directement à l'Association pour la prise en charge de l'encadrement technique et pédagogique.

Les travaux confiés cette année à l'Association Alternatives-Chantiers de Franche-Comté sont les suivants :

- débroussaillage et forestage, récupération et stockage de pierres, fermeture de l'accès salle champ de tir, fabrication et pose de barrières en bois à l'entrée du Fort, décaissement des talus côté Citadelle,

- reconstruction du muret d'enceinte de la poudrière, de pierres autour du fossé du bâtiment principal,

- pose de carrelages et de faïences dans les sanitaires et la cuisine,

- aménagement intérieur : pose d'un plafond, d'un plancher, reprise en maçonnerie des fenêtres en sous-sol, peinture des barreaux.

Pour sa part, la Ville de Besançon prendra à sa charge l'alimentation électrique du système de pompage de l'eau de même que l'éclairage des locaux rénovés du niveau 0 et des sanitaires du niveau 1 du bâtiment principal pour un montant estimé à 118 500 F, ainsi que la fourniture de matériaux à concurrence de 18 000 F pour la réalisation des travaux par l'Association.

Une convention précisant l'ensemble de ces points sera conclue entre la Ville de Besançon et l'Association Alternatives-Chantiers.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Député-Maire :

- à signer la convention à intervenir,

- à transférer une somme de 100 000 F du chapitre 945.90 article 657 code service 41070 qui sera ventilée à hauteur de 82 000 F sur le chapitre 903.90/232.85001/31000 pour parfaire le financement des travaux à la charge de la Ville, et pour le solde, soit 18 000 F sur le chapitre 932.29/609.33000 pour l'achat des matériaux.

M. VIALATTE : Deux mots Monsieur le Maire pour souligner dans cette affaire l'effort du Conseil Général qui mène une politique importante en faveur de la jeunesse et deuxièmement pour vous demander peut-être d'essayer d'obtenir une aide de l'État sur ce chantier de jeunes au titre du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports par exemple.

M. FOUSSERET : Monsieur VIALATTE, cette demande a été faite par le passé au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, mais les conditions qui avaient été émises par ce dernier étaient que la Ville accepte de mettre en place un bail emphytéotique de très très longue durée à l'Association Alternatives-Chantiers. Il était tout à fait impossible pour nous d'accepter de telles conditions puisque actuellement nous sommes en train de remettre en situation de fonctionner le Fort de Chaudanne. C'est une action entreprise déjà depuis plusieurs années et il n'est pas question d'obérer toute autre possibilité

d'utilisation du Fort dans les années à venir en passant un bail emphytéotique de 99 ans par exemple avec l'Association Alternatives et Chantiers.

Nous avons donc déjà pris ces contacts avec Jeunesse et Sports, ça n'a pas pu aboutir mais peut-être que dans le cadre d'autres opérations précises nous pourrions le faire, comme c'est le cas cette année pour une action spécifique du Conseil Général concernant les chantiers de jeunes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes conscients que le Conseil Général abonde de façon intéressante les efforts que nous faisons dans ce domaine et que fera peut-être l'État. Il fut une période où vous étiez bien placé. Malheureusement, les conditions étaient différentes et nous n'avons pu obtenir satisfaction. Peut-être que ça ira mieux maintenant si vous nous y aidez, ce sera parfait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.